



Règlement de la manifestation

La 91 de Gometz-le-Châtel

ORGANISATION :

Les samedi 11 et dimanche 12 avril 2026, RANDOGOM association membre de la FFRandonnée, en co-organisation avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Essonne appelé CDRP 91 dans la suite du document, organise la 6^{ème} édition de « LA 91 DE GOMETZ LE CHATEL ».

Cette manifestation organisée sans esprit de compétition n'est pas une épreuve chronométrée donnant lieu à un classement. Elle propose différentes distances allant de 9km à 91 km. Elle est réservée aux marcheurs en parfaite condition physique, munis de leur inscription. Comme toute activité de sport de plein air, la randonnée comporte un tant soit peu de risques, vous vous engagez à les assumer et à ne pas en faire supporter les conséquences à RandoGom ni au CDRP91 ou à ses représentants (couverture assurance de l'événement défini au chapitre 2).

Durant la randonnée, vous engagez votre propre sécurité mais également l'image et la responsabilité des associations organisatrices.

Chaque marcheur est responsable de sa condition physique. L'inscription vaut pour déclaration de bonne condition physique. Les différents parcours nécessitent un entraînement régulier et requièrent une aptitude certaine à un effort sportif soutenu.

Les marcheurs s'engagent à respecter le règlement et les horaires de passages prévus sur les différents parcours.

SÉCURITÉ – ASSISTANCE

La manifestation « La 91 » s'effectue majoritairement sur des chemins de randonnée, mais emprunte également des portions de voie publique où le code de la route s'applique strictement.

Pour les parcours de 91 km, 50 km, 35km et 25 km à allure régulée de 6 km/h, le port du gilet de sécurité réfléchissant est obligatoire.

Pour les parcours de 91 km, 50 km et 35 km, chaque participant doit obligatoirement disposer d'un téléphone portable dont les coordonnées auront été communiquées sur la fiche d'inscription et d'un éclairage en état de marche pour la période nocturne. Au départ, lors de l'émargement, un contrôle d'équipement sera effectué et un bracelet d'identification sera remis à chaque participant. Ce bracelet permettra également d'accéder aux différents ravitaillements.

Pour ne pas gêner les marcheurs et les équipes de secours, les véhicules suiveurs sont interdits sur le parcours de la marche, à part ceux prévus par les organisateurs officiels. « La 91 » est un événement de pleine nature ; de ce fait, un comportement responsable est demandé à chaque participant : respect de la flore et de la faune.

Un PC sécurité sera activé pendant toute la durée de la manifestation. Il prendra en compte tous les appels au **06 47 17 70 71**. A noter que s'il n'y a pas de réseau, un SMS peut quand même être envoyé au N° de secours.

Tout participant est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours.

ASSURANCE

Le CDRP91 assure l'événement en responsabilité civile.

Responsabilité : Pour les randonnées accompagnées, les marcheurs qui se détachent d'un groupe mené par un animateur ne sont plus sous sa responsabilité.

PARCOURS :

Plusieurs parcours pédestres accompagnés sont proposés : 25km à allure régulée de 6 km/h, 25km, 19 km, 12 km, 9,1 km et un 15 km en marche nordique.

Pour les parcours de 91 km, 50 km et 35 km, le fichier GPX sera fourni par email au plus tard 48h avant le départ. Sur le site de RandoGom (www.randogom.com), des cartes IGN au format pdf seront également téléchargeable 48 h avant le départ. Aucun balisage particulier ne sera mis en place par l'organisation.

Toutes les marches seront accompagnées par des animateurs sauf la 91km et la 35km.

La 50km pourra également se faire en libre (non accompagné).

Tous les contrôles des inscriptions se font à Gometz le Châtel dans la salle Barbara.

Tous les départs et toutes les arrivées sont prévus à Gometz le Châtel.

Les parcours sont sur des chemins, sentiers et petites routes ouvertes à la circulation. Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

HORAIRES

Les horaires et les lieux des différents départs sont indiqués dans le tableau ci-dessous

Epreuve	Départ	Lieu
91 km	Samedi 11 avril à 16h00	TOUS LES DÉPARTS ONT LIEU DEPUIS LA SALLE BARBARA RUE DU FROMENTEAU GOMETZ LE CHATEL
50 km	Samedi 11 avril à 23h00	
35 km	Dimanche 12 avril à 6h	
25 km à allure régulée de 6 km/h	Dimanche 12 avril à 8h00	
25 km	Dimanche 12 avril à partir de 8h15	
19 km	Dimanche 12 avril à partir de 8h15	
15 km Marche Nordique	Dimanche 12 avril à 9h30	
12 km	Dimanche 12 avril à 13h30	
9,1 km	Dimanche 12 avril à 14h	
Visite du village	Dimanche 12 avril à 14h	

Pour les randonnées de 25 km ou moins, plusieurs horaires de départ et plusieurs circuits pourront être mis en place, en fonction du nombre d'inscrits.

Les inscriptions pour toutes les randonnées seront obligatoires par internet sur le site du CDRP91.

Les accueils des inscrits sont ouverts 30 mn avant le départ, salle Barbara. Bien que cette manifestation ne soit pas une course, pour des raisons de sécurité, les participants doivent arriver avant 16h00 le dimanche 12 avril 2026.

En outre, pour chaque point de ravitaillement, sont définis des horaires d'ouverture et de fermeture. Tous les marcheurs se trouvant en dehors de ces horaires se placent de facto en dehors de l'organisation.

RAVITAILLEMENT – POSTES DE RAVITAILLEMENT – CONTROLE

Tous les ravitaillements prennent en compte les consignes sanitaires en vigueur à la date des 11/12 avril 2026.

- Pour la 91 km : 4 points de ravitaillement (eau, café, thé, chocolat, soupe, fruits, gâteaux, produits sucrés ...) sont assurés sur le parcours par l'organisation ainsi qu'à l'arrivée.
 - ARPAJON (km22) : poste ouvert de 19h30 à 22h.
 - VILLIERS SUR ORGE (km37) : poste ouvert de 22h à 1h30.
 - PALAISEAU (km55) : poste ouvert de 1h00 à 6h00.
 - BIEVRES (km 72) poste ouvert de 3h45 à 10h30.

- Pour la 50 km : 2 points de ravitaillement (eau, café, thé, chocolat, soupe, fruits, gâteaux, produits sucrés ...) sont assurés sur le parcours, ainsi qu'à l'arrivée.
 - Palaiseau (km15) : poste ouvert de 1h à 6h
 - Bièvres (km31) : poste ouvert de 3h45 à 10h30
- Pour la 35 km : 1 point de ravitaillement est assuré à Bièvres (km16).

Chaque participant se verra remettre un carton de pointage au départ sur lequel seront renseignés les heures de départ, d'arrivée et les points intermédiaires de ravitaillement.

Les participants non accompagnés sont considérés en autonomie complète entre les points de ravitaillements. Ne pas oublier d'emporter un minimum de vivres et de boissons pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Attention : Aucun gobelet jetable ne sera distribué sur l'épreuve. Se munir d'un gobelet recyclable.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://www.rando91.com/> paiement en carte bleue (en ligne via un site sécurisé) ou par chèque à l'ordre de RandoGom pour les inscriptions courrier.

Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Cette manifestation est réalisée sans but lucratif, néanmoins une participation aux frais de nourriture est demandée.

Les frais d'inscription sont fixés à :

Epreuve	Tarif
91 Km	20 €
50 Km	15 €
35 km	10€
25 Km à allure régulée de 6 km/h	5 €
Autres marches	5 €

L'inscription donne droit à :

- La participation à l'épreuve choisie.
- L'accès aux ravitaillements (91, 50, 35 et 25 km) pendant l'épreuve et à l'arrivée.
- Le rapatriement sur le lieu d'arrivée en cas d'abandon.

Âge minimum de participation : 16 ans pour la 25 à allure régulée de 6 km/h, la 35, la 50 et la 91 (avec autorisation parentale obligatoire si non accompagné).

GESTION ET TRAITEMENTS DES DECHETS

Du fait de son inscription, chaque participant s'engage à avoir un comportement responsable vis-à-vis de sa production de déchets. L'organisation place la marche dans un cadre de gestion éco responsable pour que cela soit une réussite. Cet objectif demande la collaboration de tous les participants.

A chaque point de ravitaillement, des moyens de collecte seront mis à disposition. Sur le parcours, nous demandons expressément aux marcheurs de ne pas jeter leurs déchets dans la nature. Le parcours doit rester propre.

DROIT A L'IMAGE

« La 91 » est un événement public au cours duquel des images ou films peuvent être pris. En vous inscrivant, vous autorisez l'utilisation libre d'images sur lesquelles vous pouvez apparaître. Les images peuvent seulement être utilisées dans le cadre de la promotion de « LA 91 ».

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

La clôture des inscriptions par internet est fixée au JEUDI 9 AVRIL 2026 à 16h.

REMBOURSEMENT – ANNULATION D'ENGAGEMENT

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'alerte météo, de consignes sanitaires ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation. Ce sont les seuls cas où il sera procédé au remboursement des inscriptions dans un délai d'un mois après la date de l'événement.

ABANDON

Tout candidat de la 91 km, de la 50 km ou de la 35 km préviendra le PC de sécurité en cas d'abandon.

Gometz-le-Châtel le 2 février 2026



Bernard LIAN Président de RandoGom

Site internet : <https://randogom.com>